

LES GRANDES RÉOLUTIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

La capitale tchadienne a abrité un Colloque international couplé au 30^e anniversaire de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)

A photograph showing a group of people seated in a room during a conference. There are several individuals, including men in suits and women in traditional attire, seated in a semi-circle. The room has a large red patterned rug and a white wall with a screen in the background.

ELABORATION DES CADRES NORMATIFS RELATIFS A LA REGULATION DES CONTENUS ET A L'ENCADREMENT ETHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION
DU CAMEROUN AU FRONT DE LA RÉGULATION
NUMÉRIQUE EN AFRIQUE

05

PERIODE ELECTORALE

LE CONSEIL NATIONAL DE LA COMMUNICATION
DU CAMEROUN À L'AVANT-GARDE D'UN
JOURNALISME ÉTHIQUE ET RESPONSABLE

07

HCC/CENTRAFRIQUE

LE HCC RENFORCE LES CAPACITES DES ACTEURS
LOCAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS
DE HAINE ET L'INCITATION A LA VIOLENCE

32

THÈME : « RÉGULATION MÉDIATIQUE DES ÉLECTIONS À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE »

ALLOCUTION DE MAÎTRE RENÉ BOURGOIN,
PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA
COMMUNICATION AUDIOVISUELLE (HACA) DE
LA CÔTE D'IVOIRE PRÉSIDENT DU RÉSEAU DES
INSTANCES AFRICAINES DE RÉGULATION DE LA
COMMUNICATION (RIARC)

09

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES 30 ANS DE LA HAAC À COTONOU

LA "RÉGULATION MÉDIATIQUE DES ÉLECTIONS
À L'ÈRE DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE" AU CŒUR DES ÉCHANGES

11

LES 30 ANS DE LA HAAC-BENIN

RÉFLEXION, MÉMOIRE ET CONVIVIALITÉ

14

2ÈME SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025 DE LA HAAC

LE PRÉSIDENT EDOUARD LOKO MET L'ACCENT
SUR LA RÉGULATION DES MÉDIAS EN PÉRIODE
ÉLECTORALE

15

AUDIENCE À LA HAAC

NATHANAEL MITOKPE PRÉSENTE UN PROJET SUR LE
"NUMÉRIQUE RESPONSABLE" AU PRÉSIDENT EDOUARD LOKO
EDOUARD LOKO ET SANDRINE PLATTEAU
OPTENT POUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION ENTRE LE BÉNIN ET LA BELGIQUE
DANS LE SECTEUR DES MÉDIAS

09

GLOBAL SOUTH MEDIA 2025 EN CHINE

LE PRÉSIDENT DE LA HAAC DU BÉNIN, EDOUARD
LOKO, HÔTE DE MARQUE DU FORUM

09

ECHANGES D'EXPÉRIENCES

LE HAUT CONSEIL DE LA COMMUNICATION DE
LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE À L'ÉCOLE DE
LA HAAC DU BÉNIN EN PRÉLUDE AUX ÉLECTIONS
GÉNÉRALES 2025 ET 2026 EN CENTRAFRIQUE

09

CAP-VERT

LE « PROTOCOLE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE
DES GRANDES PLATEFORMES EN LIGNE D'ABIDJAN
» AU CŒUR DE LA CONFERENCE REGIONALE DE
L'UNESCO A PRAIA (CABO VERDE) TENUE LES 3, 4 ET
5 SEPTEMBRE 2025

21

LES GRANDES RÉSOLUTIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

LA CAPITALE TCHADIENNE A ABRITÉ UN COLLOQUE
INTERNATIONAL COUPLÉ AU 30È ANNIVERSAIRE
DE LA HAUTE AUTORITÉ DES MÉDIAS ET DE
L'AUDIOVISUEL (HAMA)

23

CNPA/COMORES

LES COMORES MODERNISENT LEUR CODE DE
L'INFORMATION GRÂCE À UN PARTENARIAT SUD-
SUD EXEMPLAIRE

25

GUINEE- REFERENDUM CONSTITUTIONNEL 2025

LA HAC FIXE LES REGLES DE LA COUVERTURE
MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE

27

LABE : LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA
COMMUNICATION EXPLIQUE LE CONTENU DE LA
CONVENTION COLLECTIVE DE LA PRESSE

28

SECRETARIAT EXECUTIF DU RIARC

POINT DES COTISATIONS ANNUELLES DES
INSTANCES MEMBRES PENDANT LA PERIODE DU
1ER JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2025

28

HAC/GUINEE

PRÈS DE MILLE (1 000) CARTES DE PRESSE
DÉLIVRÉES POUR L'EXERCICE 2025-2026

29

MAURITANIE

LE PRÉSIDENT DE LA HAUTE AUTORITÉ DE LA
PRESSE ET DE L'AUDIOVISUEL (HAPA MAURITANIE)
A PARTICIPÉ À UNE CONFÉRENCE RÉGIONALE

30

HCC/CENTRAFRIQUE

LE HCC RENFORCE LES CAPACITES DES ACTEURS
LOCAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE
HAINE ET L'INCITATION A LA VIOLENCE

31



PAYS MEMBRES DU RIARC

- **Afrique du Sud** : Indépendant communication Authority of South Africa (ICASA)
- **Angola** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Bénin** : Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC)
- **Botswana** : National Broadcasting Board (NBB)
- **Burkina - Faso** : Conseil supérieur de la communication (CSC)
- **Burundi** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cameroon** : Conseil national de la communication (CNC)
- **Cap-vert** : Autoridade reguladora para a Comunicação (ARC)
- **Centrafrique** : Haut Conseil de la communication (HCC)
- **Côte-d'Ivoire** : Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Gabon** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Ghana** : National Media Commission (NMC)
- **Guinée** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Guinée-Bissau** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Kenya** : Communication Authority of Kenya (CAK)
- **Lesotho** : Lesotho Communication authority (LCA)
- **Mali** : Haute autorité de la communication (HAC)
- **Maroc** : Haute autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA)
- **Mauritanie** : Haute autorité de la Presse Audiovisuelle (HAPA)
- **Mozambique** : Conselho nacional da Comunicação Social (CNCS)
- **Namibi** : Communications Regulatory Authority of Namibia (CRAN)
- **Niger** : Conseil Supérieur de la Communication (CSC)
- **Nigéria** : National Broadcasting Commission (NBC)
- **République Démocratique du Congo** : Conseil Supérieur de la Communication audiovisuelle (CSCA)
- **Rwanda** : Rwanda Utilities Regulatory Authority (RURA)
- **Republique du Congo** : Conseil Supérieur de la Liberté de Communication (CSLC)
- **Sao Tomé et Principe** : Conselho superior da Imprensa (CSI)
- **Sénégal** : Conseil National de Régulation de l'audiovisuel (CNRA)
- **Sierra Leone** : Independent Media Commission (IMC)
- **Swaziland** : Swaziland Broadcasting Service (SBS)
- **Tanzanie** : Tanzania Communications Regulatory Authority (TCRA)
- **Togo** : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC)
- **Tchad** : Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)
- **Tunisie** : Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA)
- **Uganda** : Uganda Communications Commission (UCC)
- **Union des Comores** : Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA)
- **Zimbabwe** : Broadcasting Authority of Zimbabwe (BAZ)



L'édito

Edouard C. LOKO

Président de la HAAC, Secrétaire exécutif du RIARC



Le discours de haine

Après la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin en juillet dernier, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad a célébré, les 25 et 27 septembre dernier, les trente années de son existence. Ceci, par le biais d'un colloque international, placé sous le thème : « Les mécanismes de lutte contre les discours de haine : état des lieux et perspectives ».

Cette initiative s'est inscrite en droite ligne, dans le Plan d'Actions 2024-2026, du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) dont le Tchad assure la vice-présidence. En effet, si au Bénin, il fut question de la « Régulation médiatique des élections, à l'ère du numérique et de l'Intelligence Artificielle », la HAMA du Tchad a, quant à elle, placé son trentième anniversaire sous une introspection collective, autour d'une question devenue cruciale : le discours de haine. Notons qu'au Bénin tout comme au Tchad, les deux préoccupations qui furent au centre des débats, sont d'une brûlante actualité. Evidemment, elles ont un dénominateur commun : l'avènement des outils numériques. En effet, tout comme l'Intelligence Artificielle, le discours de haine suscite de graves inquiétudes. En l'absence d'une définition universelle, qui fasse objet d'un large consensus, les Nations Unies, définissent cette nouvelle source de préoccupations, qu'est le discours de haine, comme « tout type de communication orale ou écrite ou de comportement constituant une atteinte, ou utilisant un langage péjoratif ou discriminatoire, à l'égard d'une personne ou d'un groupe, en raison de leur identité, en d'autres termes, de l'appartenance religieuse, de l'origine ethnique, de la nationalité, de la race, de la couleur de peau, de l'ascendance, du genre ou d'autres facteurs constitutifs d'identité ». Chacun trouvera sa part, dans cet essai de définition, à l'heure de la multiplication des contenus haineux en ligne, portée par l'essor de la désinformation. Dans un contexte où de nombreuses élections s'annoncent dans nos différents pays, voici une autre urgence pour les Régulateurs. D'autant plus qu'il s'agit ici d'un mal qui pourrait compromettre, à tout jamais, notre vivre ensemble déjà, ô combien si fragile. Cette lutte est donc primordiale, tant elle engage le pronostic vital de nos sociétés, pour ne pas dire de nos Etats. Au-delà des auteurs et partageurs des discours de haine sur les médias sociaux, les fournisseurs d'accès à Internet devront être mis devant leur responsabilité, comme l'a fait il y a quelques jours, la HACA de la Côte d'Ivoire. Car, c'est d'abord à eux qu'incombe le devoir de modération des contenus haineux en ligne. Evidemment, à l'ère des libertés souhaitées sans bornes, et d'Internet voulu sans frontières, il s'agit là d'un combat qui suscitera bien de levées de boucliers... Or, il faut bien que le "journaliste-citoyen", ou l'activiste invétéré du Net, sache jusqu'où ne point aller. D'où une interrogation : est-ce que l'éducation au numérique ne devient-elle pas d'une urgente nécessité, dans les programmes scolaires, et ceci dès le primaire ?



Cotonou – République du Bénin

Mail : riarc@haac.bj

Tél. : +229 01 21 31 21 09

+229 01 21 31 26 59

Directrice de Publication

Me René BOURGOIN

Président en exercice du RIARC

Directeur de Publication délégué

M. Edouard C. LOKO

Secrétaire Exécutif du RIARC

Rédacteur en Chef

Mme Rosette BESSOU HOUNGNIBO

Coordonnatrice du SE/RIARC

Chef d'Edition

M. Mohamed AZIZOU YACOUBOU

Assistant de la Coordonnatrice

du SE/RIARC

Rédacteurs

Mme Katia KEREKOU-LAOUROU

M. Oscar GNANHOUI

Mme Edwige ASSOGBA

M. Constant AGBIDINOUCOUN

M. Michel TCHANOU

M. Joseph GBOGBO

M. Malick BIO KEKERE

Mme Giovannia ATODJINOUS-ZINSOU

Mme Sylvaine P. J. OLLIVIER

de MONTAGUERE TONIN

Graphisme et Mise en ligne

M. KPOTON Mahugnon Fréjus

Webmestre du RIARC

Assistant Technique pour

la mise en ligne

M. Adil BOURBATE

Hébergement et Entretien

du site web (HACA Maroc)

ELABORATION DES CADRES NORMATIFS RELATIFS A LA REGULATION DES CONTENUS ET A L'ENCADREMENT ETHIQUE DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Le Conseil National de la Communication du Cameroun au front de la régulation numérique en Afrique



Vue partielle des participants

Dans un contexte où le continent africain connaît une accélération de sa transformation numérique, le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun se positionne comme régulateur stratégique en matière de gouvernance numérique. Par sa participation active aux instances internationales, notamment du Kenya en Afrique du Sud, le CNC contribue à l'élaboration des cadres normatifs relatifs à la régulation des contenus et à l'encadrement éthique de l'intelligence artificielle. Intégrant ces problématiques et d'autres au cœur de ses axes d'intervention, l'institution œuvre pour la consolidation d'un écosystème numérique africain sûr, responsable et propice à un développement durable.

Le paysage de la communication en Afrique est en pleine effervescence, redessiné par l'avènement du numérique et l'essor fulgurant des nouvelles technologies. Face à cette transformation profonde, le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun s'est résolument engagé sur la scène internationale, prenant part à deux événements cruciaux axés sur l'intelligence artificielle, la sécurité en ligne et la modération des contenus.

Mombasa : La jeunesse africaine à l'ère numérique

Du 06 au 13 juin 2025, la délégation du CNC, sous la houlette de son président, a marqué sa présence à la 3^{ème} conférence de l'APRA (African Public Relations Association) à

Mombasa, au Kenya. Placée sous le thème "Transformer l'Afrique grâce à des pratiques communicationnelles

durables et sécurisées", cette rencontre a mis en lumière le rôle capital de la jeunesse africaine, l'une des plus dynamiques au monde, dans la construction d'un récit positif et authentique du continent.

Les échanges ont souligné l'impératif d'une communication proactive et l'exploitation des plateformes modernes pour écrire l'histoire de l'Afrique. Le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUSU, a enrichi les débats en abordant le "positionnement organisationnel", insistant sur la prééminence des valeurs humaines, la maîtrise des cadres réglementaires et la responsabilité sociale des acteurs du numérique.



Le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU



Vue partielle des participants

L'impact de l'intelligence artificielle (IA) a également été un point central des discussions. Reconnue comme une "révolution" porteuse d'avantages considérables : automatisation, productivité accrue. L'IA suscite aussi des inquiétudes légitimes, notamment en matière de perte d'emplois, d'atteintes à la vie privée et de propagation de la désinformation.

La conférence a également exploré le renforcement de l'identité africaine par les outils numériques et la place de la démocratie à l'ère digitale. Si le numérique offre des opportunités indéniables de démocratisation, les participants ont unanimement souligné la nécessité d'une réflexion approfondie sur l'éthique et la déontologie pour contrer les menaces de désordre informationnel et la prolifération des fausses nouvelles.

Le Cap : pour un "Internet plus sûr en Afrique subsaharienne" avec TikTok

Quelques mois plus tôt, le CNC avait déjà pris part au sommet annuel de TikTok, tenu au Cap, axé sur la création d'un "Internet plus sûr en Afrique subsaharienne". Cet événement d'envergure a rassemblé des représentants gouvernementaux, des régulateurs, des ONG et des experts du numérique, tous unis dans la discussion sur

la sécurité en ligne, la régulation des contenus et l'élaboration de politiques numériques pertinentes. Consciente de l'influence majeure de TikTok sur la jeunesse, la délégation camerounaise a activement cherché à identifier les bonnes pratiques en matière de régulation des contenus numériques et à établir des contacts stratégiques.

Le sommet a mis en exergue l'impératif d'une collaboration multipartite entre régulateurs, plateformes, gouvernements et société civile pour garantir la sécurité en ligne. TikTok a réaffirmé son engagement à protéger ses utilisateurs par le biais de partenariats et d'outils technologiques innovants, tout en reconnaissant les défis inhérents à la diversité linguistique et culturelle de l'Afrique subsaharienne, qui exigent une régulation contextualisée. Un volet crucial a été consacré à la protection des mineurs et des utilisateurs vulnérables. TikTok a présenté ses stratégies de modération renforcée et de sensibilisation, notamment la technique du jumelage familial. La campagne #SaferTogether de TikTok, promouvant une culture numérique responsable, a été mise en avant, avec des exemples de succès au Nigeria et au Kenya, offrant ainsi des pistes d'adaptation prometteuses pour le Cameroun.

Le sommet a été le théâtre d'échanges fructueux, notamment

avec la Responsable des Affaires Publiques et des Relations Gouvernementales pour l'Afrique de l'Ouest de TikTok. Une collaboration concrète pourrait se matérialiser par la signature d'un protocole d'accord dès juillet 2025, visant à intégrer les spécificités culturelles camerounaises dans les algorithmes de modération et à lancer une campagne nationale de sensibilisation à la sécurité numérique.

Perspectives ...

Ces deux missions s'inscrivent dans une démarche proactive du CNC pour anticiper les défis de l'écosystème numérique. L'objectif est clair : bâtir un cadre de co-régulation adapté au contexte camerounais, tout en protégeant les utilisateurs et en valorisant la culture locale. Le CNC envisage de mettre en place une plateforme d'informations civiques et électorales sur TikTok, et d'organiser des campagnes de sensibilisation pour lutter efficacement contre la désinformation. Ces initiatives témoignent de la ferme volonté du Cameroun de tirer pleinement profit de la révolution digitale, tout en s'assurant qu'elle serve les valeurs fondamentales de paix, de tolérance et de responsabilité sociale, principalement en cette année charnière d'élection présidentielle.

Direction de la Communication du CNC

PERIODE ELECTORALE

Le Conseil National de la Communication du Cameroun à l'avant-garde d'un journalisme éthique et responsable

À l'approche d'échéances électorales au Cameroun, le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun intensifie ses actions. Multipliant les initiatives de sensibilisation et renforçant ses partenariats stratégiques, l'instance de régulation s'engage activement pour garantir une couverture médiatique équilibrée et professionnelle. Entre promotion de l'autorégulation et dialogues constructifs avec les acteurs locaux, le CNC réaffirme son rôle de garant incontournable de l'éthique et de la responsabilité dans le paysage médiatique camerounais, essentiel à la vitalité démocratique.



Photo de famille des participants



Le compte à rebours avant les prochaines élections est lancé et, avec lui, une période cruciale pour les médias camerounais. Dans ce contexte sensible, le Conseil National de la Communication (CNC) s'impose en acteur central, déployant une stratégie proactive pour accompagner les professionnels de l'information. Loin d'une approche répressive, les actions menées entre avril et juin 2025 privilégient la pédagogie et le dialogue, affirmant la stricte neutralité de l'institution

dans son rôle de facilitateur d'un journalisme juste et intègre.

Le 06 juin 2025, le CNC a marqué son soutien à une initiative novatrice en participant à la présentation officielle du concept Indice Media à la Fondation Friedrich Ebert de Yaoundé. Porté par Peace & Communication Consulting Sarl (P&C Sarl), ce projet vise à évaluer mensuellement les productions médiatiques grâce à un jury de professionnels chevronnés. Son objectif est clair : promouvoir la qualité de l'information en pé-

riode électorale et encourager l'autorégulation par les pairs.

En tant que partenaire institutionnel, le CNC voit en cet indice un outil de référence précieux pour l'amélioration continue au sein des rédactions. L'accent est mis sur le respect scrupuleux des règles éthiques et déontologiques, telles que l'interdiction de publier des sondages pendant la campagne, l'impératif de la vérification des faits, et la recherche constante de l'équilibre dans le traitement de l'information. Cette démarche collaborative illustre la volonté du CNC de renforcer les capacités des médias de l'intérieur.

Neutralité et pédagogie : Les piliers de l'action du CNC

Quelques semaines auparavant, le 16 mai 2025, le CNC prenait part à un atelier d'une journée sur le reportage électoral et le journalisme responsable, organisé à Bafoussam par la Cameroon English Language Newspaper Association (CENPA). Un moment fort où le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, a martelé l'importance capitale de l'autorégulation et de la vérification des faits, résumant sa vision en un principe élo-

quent : « Rapporter sans influencer, et sensibiliser sans faire campagne ».

L'organe de régulation a profité de cette occasion pour présenter le contenu de son manuel révisé sur le reportage électoral, un guide pratique unanimement salué par les journalistes présents. Cette rencontre a souligné la nécessité d'une responsabilité collective pour préserver l'intégrité du journalisme, particulièrement cruciale durant les périodes électorales, où chaque mot peut avoir un impact significatif.

Plus tôt, le 25 avril 2025, le Président du CNC, Joseph CHEBONGKENG KALABUBSU, s'est rendu dans la ville de Nkongsamba située dans le département du Mounjo, Région du Littoral Cameroun pour une rencontre qualifiée d'historique avec les professionnels des médias de cette partie du pays. Face à un public attentif, il a livré un exposé sur le rôle crucial des médias en période électorale, insistant sur l'urgence de lutter contre la désinformation et les discours de haine. Le Président du CNC a également mis en garde contre l'utilisation des radios communautaires à des fins de propagande politique, rappelant avec fermeté leur vocation apolitique axée sur l'information



de proximité et le développement local. Ce dialogue ouvert a permis d'aborder les défis quotidiens rencontrés par les journalistes, et cette initiative a été saluée comme un pas important vers un journalisme responsable et éthique, au service de la paix sociale.

En somme, l'ensemble de ces interventions du Conseil National de la Communication dessine une stratégie cohérente et multidimensionnelle. Le CNC se positionne résolument comme un acteur clé dans la consolidation d'un espace médiatique sain et professionnel, capable de relever les défis complexes de la période électorale avec rigueur et intégrité.

En accompagnant les médias par la formation et le dialogue, tout en restant vigilant face aux dérives, le CNC s'active pour garantir ainsi un débat démocratique éclairé et apaisé pour les citoyens camerounais, à l'aune de la présidentielle du 12 octobre 2025.

Direction de la Communication du CNC

Allocution de Maître René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC)

Excellence Madame la Vice-Présidente de la République, représentant Son Excellence Monsieur Patrice TALON, Président de la République du Bénin ; Mesdames et Messieurs les Présidents d'Institutions ; Monsieur le Président du Réseau Francophone des Régulateurs des Médias (REFRAM) ; Monsieur le Président de la Plateforme des Régulateurs de l'Audiovisuel des pays Membres de l'UEMOA et de la Guinée (PRA-UEMOA-GUINEE) ; Madame la Présidente de la Haute Autorité des Médias Audiovisuels (HAMA) du Tchad, Vice-Présidente du RIARC ; Monsieur le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication en charge du Secrétariat Exécutif du RIARC et cher frère ; Mesdames et Messieurs les Présidents et Chefs de délégation des Instances de régulation membres du RIARC ; Honorables membres du Gouvernement ; Messieurs les anciens Présidents de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC), anciens Secrétaires Exécutifs du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) ; Mesdames et messieurs les membres du Collège des Conseillers de la HAAC ; Excellence Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs ; Mesdames et Messieurs les anciens Conseillers à la HAAC ; Mesdames et messieurs de la Presse ; Mesdames et Messieurs en vos titres et



Me René BOURGOIN,
Président HACA/Côte d'Ivoire et Président du RIARC

qualités respectifs ;
C'est pour moi à la fois un honneur et un plaisir renouvelé que d'avoir à prendre la parole ce jour, devant cette auguste assemblée ici à Cotonou, capitale de ce beau pays qu'est le Bénin et où nous ne nous sentons pas chez nous, mais où nous sommes vraiment chez nous.
Je tiens pour cela à dire combien j'apprécie ces moments qui donnent l'occasion de pouvoir nous parler, réfléchir ensemble, partager nos expériences, nos idées, nos difficultés et surtout de parvenir à des solutions adaptées susceptibles de contrer les effets néfastes que nous imposent les évolutions technologiques dans le secteur de la Communication audiovisuelle.
Vous comprenez alors que ce Forum qui nous

rassemble aujourd'hui sur le thème « Régulation médiatique des élections à l'ère du numérique et de l'Intelligence Artificielle » ne saurait se limiter à une simple rencontre. Il représente pour nous Régulateurs de la Communication, un véritable tournant dans notre quête collective de voir émerger une régulation forte, efficace et surtout proactive dans un contexte électoral avec ses enjeux numériques.

Je voudrais pour cela remercier très sincèrement mon homologue et frère Edouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du

Bénin et l'ensemble des membres de l'institution, pour avoir pensé ce thème et donné corps à cette rencontre. Nos très chaleureux remerciements également pour le formidable accueil, très fraternel, dont toutes les délégations ont bénéficié.

Mesdames et Messieurs,

Tous ici sommes conscients du rôle fondamental des médias dans la construction d'une société juste, démocratique et inclusive. Acteurs déterminants dans nos sociétés, particulièrement en Afrique, les médias en tant que vecteurs de l'information, ont le pouvoir d'influer sur l'opinion publique, mais surtout de participer activement à la construction de la paix sociale et de la démocratie.

Les médias sont aujourd'hui confrontés à la prolifération des réseaux sociaux et de l'intelligence artificielle qui ne cessent de bouleverser les modes d'information et de communication politique.

Ces évolutions technologiques bien évidemment peuvent entraîner une érosion de la confiance du public qui se détourne plus que de raison, des canaux d'information fiables que sont les médias classiques au profit des réseaux sociaux, où les fausses informations (Fake News) et les hyper trucages (DeepFakes) sont légions.

Nous assistons en effet de jour en jour, à une montée en flèche de la désinformation via les DeepFakes. Des vidéos truquées diffusées massivement, certaines mettant en scène des personnalités politiques ou des célébrités. Il devient de plus en plus difficile de détecter ces vidéos truquées, tant la technologie s'affine.

Disons-le tout net, notre paysage médiatique est désormais traversé par des innovations technologiques qui peuvent menacer la Démocratie et nous Régulateur de la Communication

avons l'absolu devoir d'y faire face en n'en atténuant les effets les plus néfastes. L'aide de nos Etats à cet égard revêt un caractère dirimant.

Mesdames et Messieurs,

Les périodes électorales sont des moments de tests démocratiques, et de débats politiques souvent vifs et virulents. Comme l'a si bien dit Nelson Mandela, « un peuple qui ne prend pas soin de ses élections, ne prend pas soin de sa démocratie ».

Face à cela, une régulation s'impose, mais elle doit concilier deux impératifs souvent en tension : l'intégrité électorale et le respect des libertés fondamentales, notamment le respect de la liberté d'expression et celui de la vie privée.

C'est cet équilibre que nous, Régulateurs, devons trouver et veiller à ce que les principes généraux de la Communication soient respectés par les médias et les acteurs des réseaux sociaux, aussi bien en période ordinaire qu'en période électorale.

Ni le Numérique, ni l'IA ou une autre technologie de quelque nature qu'elle soit, ne doit constituer un frein à la régulation même si nous savons que les défis sont énormes avec les humaniseurs de textes générés par l'IA qui justifient nos craintes.

Il nous appartient donc de naviguer dans cette « mer numérique » avec optimisme, prudence, en réinventant constamment nos mécanismes de régulation. Et pour cela, nous devons ensemble : - définir des mécanismes de veille numérique capables de détecter et d'intervenir rapidement contre les dérives informationnelles ; - définir des cadres réglementaires souples mais efficaces, adaptés au besoin aux réalités de chaque pays ; - promouvoir une culture citoyenne du numérique, afin que chaque internaute soit aussi un acteur de la régulation ; - renforcer la coopération entre les régulateurs africains, car les défis du numérique ne connaissent pas de frontières.

C'est sur ces mots d'exhortation et d'optimisme surtout, que je vous souhaite des échanges féconds, assortis de résolutions fortes pour des actions de régulation durables et efficaces. Je vous remercie!

COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LES 30 ANS DE LA HAAC À COTONOU

La “régulation médiatique des élections à l’ère du numérique et de l’intelligence artificielle” au cœur des échanges



De gauche à droite respectivement M. Yacine DIALLO, Président HAC/Guinée, Me René BOURGOIN, Président HACA/Côte d’Ivoire et Président du RIARC, Madame Mariam CHABI TALATA, Vice-présidente de la République, M. Edouard LOKO, Président HAAC/Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC, Madame Halime Assadya ALI BRAHIM, Présidente HAMA/Tchad et Vice-présidente du RIARC

Dans le cadre de la commémoration des trois décennies d’existence de la Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) au service de la régulation des médias, il a été organisé un Colloque international les 10 – 11 et 12 juillet 2025 à Cotonou sur le thème : « Régulation médiatique des élections à l’ère du numérique et de l’intelligence artificielle ». Au total, quatorze (14) instances de régulation des médias et de la communication d’Afrique conduites par les plus hauts responsables étaient présentes durant les deux jours de travaux clôturés par une visite touristique dans la ville de Ouidah située à une quarantaine de kilomètres de Cotonou.

Ouverts par la Vice-présidente de la République Madame Mariam CHABI TALATA, les travaux du Colloque international sur la « régulation médiatique des élections à l’ère du numérique et de l’intelligence artificielle », marqués par des présentations thématiques et des partages d’expériences, ont connu la présence de la Ministre du Numérique et de la Digitalisation, Madame Aurélie ADAM SOULE ZOUMAROU, du Porte-parole du Gouvernement, Monsieur Wilfried Léandre HOUNGBEDJI, des Présidents d’Institutions de la République, des instances membres du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC) avec en tête leur Président Me René BOURGOIN, Président de la Haute Autorité de

la Communication Audiovisuelle de Côte d’Ivoire et autres réseaux de régulation dont le Bénin est membre, des experts nationaux et internationaux, des Conseillers et cadres de la HAAC, des anciens présidents de la HAAC, des professionnels des médias ainsi que des représentants d’organisations de la société civile.

Face aux attaques et défis croissants qui pèsent sur les processus électoraux, il devient impérieux de repenser les cadres de régulation pour protéger l’intégrité des processus électoraux, tout en préservant le pluralisme et la liberté d’expression, piliers essentiels de toute démocratie.

L’objectif principal du colloque est de proposer des stratégies pertinentes pour une régulation



M. Edouard LOKO,
Président HAAC/Bénin et Secrétaire Exécutif du RIARC



Me René BOURGOIN,
Président HACA/Côte d'Ivoire et Président du RIARC

efficace et équilibrée, adaptée aux médias et aux plateformes numériques, pendant les élections. De façon spécifique, il s'agira d'analyser l'impact du numérique et de l'IA sur les processus électoraux, d'évaluer la pertinence des dispositifs législatifs et réglementaires existants, de favoriser la synergie entre les autorités de régulation, les instances électorales, les médias, les plateformes numériques et les organisations de la société civile et de formuler des recommandations pour l'élaboration d'un cadre légal de régulation efficace et adapté aux réalités actuelles.

Dans son mot introductif, M. Edouard LOKO, Président HAAC/Bénin, a rappelé les défis croissants auxquels font face les organes de régulation, notamment la prolifération des fausses informations, l'usage incontrôlé de l'intelligence artificielle dans la création et la diffusion de contenus ainsi que l'impact des réseaux sociaux sur l'opinion publique en période électorale. Il a émis le souhait que le colloque permette d'élaborer des mécanismes de veille et de réponse adaptés aux nouvelles réalités.

Pour le Président de la HACA/Côte d'Ivoire, Président du RIARC Me

René BOURGOIN, ce colloque doit être un espace de réflexions stratégiques, de coopération renforcée et d'appel à l'action : « Ensemble, nous devons définir des mécanismes de veille numérique capables de détecter et d'intervenir rapidement contre les dérives informationnelles ; dessiner des cadres réglementaires souples mais efficaces, adaptés aux réalités de chaque pays ; promouvoir une culture citoyenne du numérique ; renforcer la coopération entre les

régulateurs africains, car les défis du numérique ne connaissent pas de frontières » a-t-il ajouté.

Dans son allocution d'ouverture, la Vice-Présidente de la République représentant le Président de la République, Mme Mariam CHABI TALATA ZIME YERIMA, a salué la pertinence du thème choisi, soulignant la nécessité pour les instances de régulation de prendre toutes les dispositions pour que le numérique et l'intelligence artificiel-



Madame Mariam CHABI TALATA, Vice-présidente de la République

le soient exclusivement au service de l'humain, des communautés et des peuples : « Ils doivent accompagner notre quête de sécurité, de stabilité, de développement et de progrès. Il ne faut donc pas en faciliter l'exploitation à des individus malveillants et potentiellement toxiques pour eux-mêmes et pour tous. La balle est dans votre camp, chers membres des instances régulatrices. Vous avez à choisir entre le laisser-faire qui nous expose à tous les dangers inconnus et l'endiguement qui nous garantit la sécurité, la stabilité, l'égalité, l'équité dans la communication électorale. Nous comptons sur vous et attendons beaucoup de ce colloque » a-t-elle déclaré tout en réaffirmant l'engagement du Bénin en faveur de la liberté d'expression et du pluralisme médiatique.

À la suite de la communication inaugurale sur le thème : « 30 ans de régulation des médias : la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication et les mutations du numérique », cinq (05) autres sous-thèmes pertinents ont été développés dans une atmosphère d'échanges interactifs responsables. Il s'agit du Sous-thème 1 : Rôle et responsabilités du régulateur des médias à l'ère du numérique : perspectives francophones ; du Sous-thème 2 : Cadre juridique de régulation des médias à l'ère de l'Intelligence Artificielle; du Sous-thème 3 : Analyse de l'impact du numérique sur la transparence

des processus électoraux; avec comme partage d'expériences présenté par Latifa AKHARBACH « IA et communication électorale, la nouvelle frontière de la confiance démocratique » ; du Sous-thème 4 : Lutte contre la désinformation à l'ère de l'intelligence artificielle (IA) : contribution des acteurs de la société civile et des médias et du Sous-thème 5 : Monitoring des médias à l'ère de l'intelligence artificielle.

Deux autres interventions de partage d'expériences à savoir celle de la Conseillère Corine Myriam SANOU du Conseil Supérieur de la Communication du Burkina Faso et de Jean-Marc BELCHI, Directeur du Développement et de la Distribution de Radio France International (RFI) pour l'Afrique ont permis aux participants de mieux appréhender les risques et attaques qui pèsent sur les médias aux cours des processus électoraux.

Au terme des deux (02) jours de réflexions, six (06) recommandations fortes ont été formulées par les participants pour une régulation médiatique efficace à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle (IA). Ainsi, les participants recommandent :

- le renforcement et l'harmonisation des réglementations en vigueur sur le numérique et sur l'IA au sein du RIARC ;
- la promotion d'une convergence réglementaire au niveau continen-

tale via l'Union Africaine pour standardiser les approches face aux contenus transnationaux ;

- la création au sein de chaque instance membre, des unités dédiées à la surveillance des contenus numériques pendant les périodes électorales pour détecter et contrer la désinformation et les contenus trompeurs générés par l'IA ;

- l'organisation des formations au profit des journalistes sur l'utilisation responsable de l'IA ;

- la collaboration avec les plateformes numériques pour établir des protocoles spécifiques aux périodes électorales qui garantissent la transparence des algorithmes et la modernisation des contenus ;

- la mise en place des mécanismes de suivi des publicités politiques en ligne et des contenus sponsorisés pour éviter des manipulations par des acteurs locaux étrangers.

Ces recommandations responsables et bien pensées contribueront à n'en point douter à la régulation médiatique efficace des élections à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle.

Le colloque de Cotonou, qui a pris fin le 12 juillet 2025, marque une étape majeure dans la réflexion collective autour de la régulation des médias en contexte électoral et met en lumière la volonté du Bénin de demeurer un modèle de veille démocratique, à l'ère des technologies avancées.

Joseph GBOGBO



La photo de famille des participants au colloque

LES 30 ANS DE LA HAAC

Réflexion, mémoire et convivialité

Le colloque international organisé par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin, les 10 et 11 juillet 2025, dans le cadre de son 30^e anniversaire, a constitué un moment majeur de réflexion sur la régulation médiatique des élections à l'ère du numérique et de l'intelligence artificielle.

Au-delà de la richesse des communications et des débats, deux événements ont marqué de manière singulière la fin de cette rencontre internationale : la soirée de gala du 11 juillet et la visite culturelle à Ouidah le 12 juillet.

Une soirée de gala empreinte de convivialité

Au terme des deux jours d'échanges scientifiques, la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) a offert à ses invités une soirée de gala qui s'est voulue à la fois festive et fraternelle. Dans un cadre élégant, les participants ont partagé un moment de détente, d'échanges

et de rapprochement, illustrant l'esprit d'ouverture et d'hospitalité du Bénin.

L'animation culturelle fut assurée par un groupe folklorique béninois, dont les prestations mêlant chants, danses et rythmes traditionnels ont été chaleureusement applaudies. Cette ambiance conviviale a permis de renforcer les liens entre délégations, tout en offrant un aperçu vivant du patrimoine artistique béninois.

Ouidah, un voyage au cœur de l'histoire et de la mémoire

Le 12 Juillet 2025, les participants ont pris part à une excursion culturelle à Ouidah, ville historique et haut lieu de mémoire. Cette visite guidée a permis de découvrir des sites emblématiques tels que le temple des Pythons, la forêt sacrée de Kpassè, la place Chacha et la Porte du Non-Retour. Chaque étape a constitué une immersion dans l'histoire et le patrimoine du Bénin. La dimension spirituelle du vodoun, la richesse

symbolique des sites sacrés et le poids de la mémoire lié à la traite négrière ont offert aux délégations une expérience marquante, à la fois de recueillement et d'enrichissement culturel.

Une dimension humaine et culturelle

En associant aux travaux scientifiques une soirée festive et une découverte historique, la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC) a voulu donner à la célébration de ses 30 ans une dimension plus complète, où la réflexion intellectuelle se conjugue avec la culture et la mémoire.

Ces moments de convivialité et de découverte ont permis aux participants de repartir non seulement enrichis par les débats du colloque, mais également marqués par l'hospitalité du Bénin et la profondeur de son histoire.

Giovannia ATODJINOU-ZINSOU
(AP/HAAC Bénin)



OUVERTURE DE LA 2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025 DE LA HAAC

Le Président Edouard LOKO met l'accent sur la régulation des médias en période électorale

(La Maison des Médias et les associations professionnelles des médias bénéficient d'un appui de l'Etat pour un nouveau souffle)

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC) a ouvert le mardi 30 septembre 2025 au siège de l'institution à Cotonou, les travaux de la deuxième session ordinaire de l'année 2025. Étaient présents à la cérémonie d'ouverture les Conseillers, les cadres et les présidents des associations de professionnels des médias.

Dans son allocution, le Président Edouard C. LOKO, a rappelé l'importance de cette session statutaire qui constitue un cadre d'échanges et de prises de décisions visant à renforcer la régulation des médias et à garantir le respect de la liberté de la presse dans un contexte marqué par de nombreux défis.

Parmi ces défis, figure celui de la régulation la régulation des médias lors des élections générales de 2026. Sur ce point, il a rassuré que la HAAC continuera de jouer son rôle avec efficacité et fera preuve

d'imagination. Il a appelé les professionnels des médias à l'observance stricte des règles en la matière mais aussi à un travail d'équipe.

Pour les médias qui ne sont pas encore en règle, le Président Edouard LOKO les appelle à le faire car, selon ses propos, il ne suffira pas d'être dans l'illégalité pour échapper à l'instance de régulation des médias au Bénin.

Par ailleurs, le sujet relatif à « l'Aide de l'Etat à la presse » n'a pas été occulté. Sur ce point, il a annoncé la bonne nouvelle et a déclaré que l'Aide a été octroyé mais pas sur l'ancien format. L'Aide servira d'une part à la réfection de la « Maison des Médias » qui est tombée en ruine et d'autre part à des forma-



M. Edouard C. LOKO, Président de la HAAC/Bénin à l'ouverture de la 2ème session ordinaire de l'année 2025

tions in-situ mais aussi à appuyer les associations de professionnels des médias qui pourront payer les arriérés des factures d'eau, d'électricité et les petites mains qui sont à la tâche depuis des années.

Le Président Edouard LOKO a invité les professionnels des médias à faire preuve d'imagination et de crédibilité afin que l'année prochaine, l'Etat puisse trouver des raisons valables pour octroyer une aide conséquente à la presse. Il a aussi saisi l'occasion pour réaffirmer l'engagement de l'institution à accompagner les médias dans leur mission d'information, tout en veillant à la préservation de la paix sociale et au respect des textes en vigueur. Cette session durera quatre (04) mois avec d'intenses travaux au service de la presse béninoise pour son épanouissement.

Mohamed AZIZOU YACOUBOU



Les membres du bureau de la HAAC 7ème mandature et les présidents des associations des professionnels des médias

AUDIENCE À LA HAAC

Nathanael MITOKPE présente un projet sur le “numérique responsable” au Président Edouard LOKO



Poignée de main entre M. Nathanaël MITOKPE, à gauche et M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin à droite

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), Monsieur Édouard LOKO, a reçu en audience ce lundi 04 août 2025, l'entrepreneur du numérique, Monsieur Nathanaël MITOKPÈ, connu sous l'acronyme « Amiral Dav », président de l'association des Béninois de la Diaspora dénommée « ALORIS ».

Au cœur des échanges, la présentation d'un projet portant sur la « promotion du numérique responsable » au Bénin, avec un accent particulier sur la reconnaissance officielle de la profes-

sion d'« influenceur et créateur de contenus digitaux ».

Au cours de l'audience, Nathanaël MITOKPÈ a exposé les grandes lignes de cette initiative qui vise à reconnaître officiellement la profession d'« influenceur, créateur de contenus et assimilés » via une coopération internationale qui, à travers des formations, mettra à disposition des certifications qui viendront attester que le talent en question a suivi une formation sur le cadre légal en vigueur ainsi que sur les recommandations éthiques et déontologiques de l'institution de régulation des médias

au Bénin.

« Nous sommes porteurs d'un projet sur le numérique responsable que nous avons présenté au Président de la HAAC. Nous sortons très satisfaits de cette audience » a indiqué Monsieur Nathanaël MITOKPE.

À travers cette audience, la HAAC confirme son rôle de régulateur attentif aux évolutions sociétales, et Nathanaël MITOKPÈ réaffirme son engagement pour un écosystème numérique béninois plus responsable, inclusif et valorisant pour tous.

Katia KEREKOU-LAOUROU

AUDIENCE À LA HAAC DU BÉNIN

Edouard LOKO et Sandrine PLATTEAU optent pour le renforcement de la coopération entre le Bénin et la Belgique dans le secteur des médias



Tête-à-tête entre Madame Sandrine PLATTEAU à gauche et M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin à droite

Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Bénin (HAAC), Monsieur Édouard LOKO, a reçu en audience ce vendredi 29 août 2025, Madame Sandrine PLATTEAU, Ambassadrice du Royaume de Belgique près le Bénin.

Cette rencontre, placée sous le signe du dialogue et de la coopération, a permis aux deux personnalités d'avoir des discussions plus approfondies sur les possibilités de renforcement de la coopération qui existe déjà entre la HAAC du Bénin et le Conseil Supérieur de l'Audio-

visuel de Belgique. La question de l'importance du rôle des médias dans toutes les sociétés pour la production des informations de qualité à destination du public n'a pas été occultée. Ce fut également une occasion pour l'Ambassadrice de saluer les efforts de la HAAC dans l'encadrement du secteur des médias au Bénin.

L'audience s'est déroulée dans une atmosphère cordiale, traduisant la vitalité des relations entre le Bénin et la Belgique pour un secteur des médias résolument au service des deux peuples.

Katia KEREKOU-LAOUROU

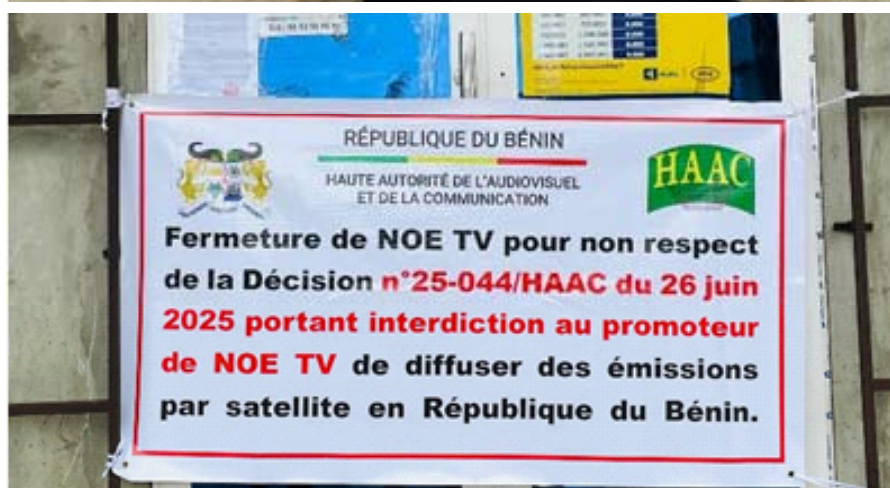
POUR ACTIVITÉS ILLÉGALES PERSISTANTES

Les équipements des télévisions pirates HOPE TV et NOE TV sont mis sous scellés par l'instance de régulation de la communication

La Haute Autorité de l'Audio-visuel et de la Communication (HAAC), 7ème mandature est passée à l'action pour mettre un terme à des activités illégales persistantes dans le secteur des médias au Bénin.

Après des mises en demeure par communiqués restées sans suite, et conformément à la décision N°25-044 en date du 26 juin 2025, une délégation de l'institution de régulation des médias est descendue sur le terrain le jeudi 14 août 2025 pour une opération de mise sous scellés des équipements de deux (02) télévisions pirates émettant par satellite que sont HOPE TV et NOE TV, en présence d'un huissier de justice assermenté et des agents de la police républicaine.

Pour la HAAC, cette opération s'inscrit dans la droite ligne de sa mission de protection de la presse



Pose des scellés de la HAAC aux sièges des TV pirates



Vue partielle des membres de la délégation de la HAAC sur les sites des médias pirates

et de tous les moyens de communication de masse. Elle rappelle que toute activité de diffusion télévisuelle, qu'elle soit terrestre ou satellitaire doit requérir au préalable une autorisation formelle et doit respecter les cahiers de charges établis. Elle invite à cet effet, les promoteurs des médias audiovisuels à se conformer à la réglementation en vigueur. Cette action est un signal fort, confirmant la détermination de la HAAC à assainir l'environnement médiatique béninois.

Mohamadou AZIZOU YACOUBOU

GLOBAL SOUTH MEDIA 2025 EN CHINE

Le Président de la HAAC du Bénin, Edouard LOKO, hôte de marque du Forum

Édouard LOKO, Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, du Bénin (HAAC) est l'un des grands invités du « Global South Media and Think Tank Forum 2025 » qui a ouvert ses portes le samedi 6 septembre à Kunming, dans la province du Yunnan en Chine.

Organisé par l'Agence chinoise de presse, « Xinhua News Agency », ce forum 2025 regroupe plus de 500 participants, représentant près de 260 institutions internationales ou régionales provenant de 110 pays à travers le monde.

L'objectif central est de regrouper les représentants des médias, les agences gouvernementales, les académies, le monde des affaires, en vue de faciliter des échanges autour des nouveaux défis auxquels est confronté le monde en général, mais aussi et surtout susciter un dialogue franc et riche entre les civilisations. En effet, pour les organisateurs de ce forum 2025, notre monde actuel a plus que jamais besoin du multilatéralisme, de la solidarité et de la coopération pour sauvegarder les droits et les intérêts des pays en voie de développement.

Cette vision entre en droite ligne avec la proposition phare du Président Chinois, plaçant pour un Nouveau Système mondial de gouvernance dans lequel la « Voix du Sud » se fait entendre. Et la Chine, membre naturel du Sud Global, se veut un des chantres de ce mouvement qui offre de nouvelles opportunités aux pays qui se battent pour leur place au soleil.

Le Président Édouard LOKO, un des hôtes de marque de ce forum,



M. Édouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin, prenant la parole au sommet Global South Media

a été accueilli chaleureusement et reçu en tête à tête dans le salon d'honneur de l'aéroport de Kunming, cité du « printemps éternel », par le secrétaire du Parti communiste chinois de la province du Yunnan, Mr Wang Ning. Ce forum qui a pris fin le 10 septembre sur différentes thématiques, mais aussi à travers des visites culturelles.

À la suite d'intenses travaux intellectuels, place fut faite à l'aspect culturel et touristique de ce rendez-vous mondial.

Ainsi, un séjour à Lijiang, une des villes les plus touristiques de Chine, a été organisé à l'intention du Président de la HAAC du Bénin et des autres participants. Ils ont ainsi pu découvrir les richesses et les merveilles de cette belle région chinoise de montagne. Visites de sites touristiques, de musées, du parc industriel de fleurs, spectacles, banquets...rien n'a été omis

pour consolider les liens entre la grande Chine et les médias du Sud Global.

Au terme du séjour, un salon « médias » a été organisé et présidé par Madame PU Hong, secrétaire du Comité municipal du Parti communiste chinois. Elle a, en cette occasion, remercié le président Édouard LOKO pour sa participation active à la réunion, avant de lui offrir un présent en signe de reconnaissance. Le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), M. Édouard LOKO, prenant à son tour la parole, a vivement remercié et félicité les autorités chinoises, à tous les niveaux, qui n'ont ménagé aucun effort, pour faire du Global South Media 2025, un véritable moment de partage et d'échanges d'expériences entre les participants.

Katia KEREKOU-LAOUROU

ECHANGES D'EXPERIENCES

Le Haut Conseil de la Communication de la République Centrafricaine à l'école de la HAAC du Bénin en prélude aux élections générales du 28 décembre 2025 en Centrafrique



La photo de famille, en costume le Président du HCC/Centrafrique, M. José Richard POUAMBI

Une délégation du Haut Conseil de la Communication (HCC) de la République Centrafricaine conduite par son Président Monsieur José Richard POUAMBI a effectué une visite de travail à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin. L'objectif de cette mission est de s'enquérir de l'expérience béninoise en matière de régulation des médias pendant les périodes électorales, notamment dans le cadre de l'organisation des élections générales de 2025 et 2026 (Présidentielle, Législatives, régionales et municipales) Les échanges ont porté sur les mécanismes de suivi de la couverture médiatique, le respect de l'éthique journalistique, de la déontologie, ainsi que la presse en ligne. Cette visite s'inscrit dans un cadre de partage d'expériences entre institutions sœurs, en vue de renforcer les capacités du HCC dans la conduite de ses missions pour des élections apaisées.

Fréjus KPOTON
WEBMESTRE RIARC

CAP-VERT

LE « PROTOCOLE D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES GRANDES PLATEFORMES EN LIGNE D'ABIDJAN » AU CŒUR DE LA CONFERENCE REGIONALE DE L'UNESCO A PRAIA (CABO VERDE) TENUE LES 3, 4 ET 5 SEPTEMBRE 2025



Vue des Régulateurs participants à la Conférence régionale de l'UNESCO sur l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel à Praia (Cap-Vert)

Le Président de la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), Me René BOURGOIN, a pris part à la Conférence régionale sur l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel, organisée par le Gouvernement du Cap Vert et l'UNESCO avec ses partenaires, les 3, 4 et 5 septembre 2025 à Praia.

Cette Conférence régionale s'inscrivait dans un contexte de montée des risques liés à la désinformation, aux discours de haine et aux contenus truqués, notamment via les deepfakes et les technologies émergentes, qui se diffusent rapidement, surtout en période de crise, d'élections ou de conflits.

L'objectif de cette rencontre, qui a enregistré la présence entre autres, des présidents des Instances de régulation, des acteurs étatiques, des organismes d'accès à l'information d'intérêt public, des universitaires ainsi que des responsables d'organisations de la société civile issus de quinze (15) pays de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, était de promouvoir une gouvernance des plateformes numériques fondée sur les droits humains et surtout d'adopter des stratégies concrètes pour lutter contre la désinformation, renforcer la transparence des plateformes et accroître la résilience de la population face aux contenus préjudiciables.

Au total neuf (9) sessions et cinq (5) sessions parallèles autour de diverses problématiques ainsi que des pistes de haut de niveau (piste

Ministérielle, piste des Régulateurs, piste des Commissaires à l'information et Électoraux, piste des Parties prenantes) ont meublé le déroulement de la Conférence Régionale.

Au cours de cette importante Conférence régionale, l'honneur a été fait au Président du RIARC d'avoir à intervenir lors de deux sessions parallèles et à la cérémonie de clôture :

- Première session parallèle organisée par la GIZ sur « L'efficacité du Protocole d'engagement volontaire des grandes Plateformes en ligne avec le REFRAM et le RIARC adoptée en avril 2024 à Abidjan, au respect des engagements de ce protocole, les défis liés à l'intégration rapide dans les services numériques sans garanties de sécurité, les efforts allant au-delà de la modération des contenus vers la responsabilité des plateformes » ;

- Deuxième session parallèle organisée par l'UNESCO et le Forum Mondial de Réseaux (FMR) sur le thème « des principes à la pratique : faire progresser la gouvernance des plateformes numériques en Afrique de l'ouest ».

Lors de ces différentes sessions, le Président de la HACA a rappelé les contextes qui ont nécessité l'organisation en avril 2024 à Abidjan, de la Conférence conjointe du REFRAM et RIARC sur le thème « Pour un dialogue renforcé entre les Régulateurs et les grandes plateformes en ligne sur le continent Africain et dans l'espace Francophone » et en novembre 2024 à Abidjan, de la Conférence du RIARC sur le thème « La régulation de l'Intelligence Artificielle (IA) dans le secteur de la Communication audiovisuelle et numérique en Afrique » .

Ces deux Conférences, qui ont abouti à l'adoption de quatre (4) actes majeurs, ont constitué le moyen approprié pour les Régulateurs du REFRAM et du RIARC d'avoir des interlocuteurs pertinents au niveau des acteurs numéri-

ques auxquels s'adresser lorsqu'il est constaté en ligne des contenus illicites.

Des propos du Président de la HACA, depuis l'adoption de ces actes, le Régulateur qui constate une violation de sa réglementation, saisit directement les Plateformes dont le contenu est incriminé pour demander la suspension du compte en cause, réduire sa visibilité ou obtenir le géo-blocage du compte.

Les Régulateurs se sont félicités de la collaboration avec Meta et Tik-Tok qui ne ménagent aucun effort pour prendre des dispositions en cas de saisine. Ils ont toutefois déploré le manque de collaboration intolérable de Google.

Cette Conférence régionale dont la clôture a également enregistré le discours du Président de la HACA, Me René BOURGOIN, en sa qualité de Président du RIARC, a abouti à l'adoption du «Modèle de cadre politique de Praia pour l'intégrité de l'information » par les Ministres et par l'approbation du « Plan d'actions de Praia pour l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel » par toutes les parties prenantes ainsi que des recommandations pertinentes.

Il convient de faire observer que les Régulateurs qui avaient en charge l'examen et l'adoption du « Cadre de base pour la gouvernance des plateformes numériques en Afrique de l'Ouest et au Sahel », ont regretté le fait de n'avoir pas été associés à l'élaboration de ce guide et n'ont par conséquent pu procéder à son adoption.

Ce document sera examiné à l'occasion de l'une des rencontres du RIARC en vue de la transmission des observations à l'UNESCO.

Fait à Praia, le 05 septembre 2025

La HACA de Côte d'Ivoire

LES GRANDES RÉOLUTIONS DU COLLOQUE INTERNATIONAL SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE

La capitale tchadienne a abrité un Colloque international couplé au 30^e anniversaire de la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA)

La cérémonie a été présidée par le Premier ministre intérimaire Dr Tom ERDIMI.



La tribune officielle à l'ouverture du colloque

Placé sous le thème « Les mécanismes de lutte contre les discours de haine : état des lieux et perspectives », ce rendez-vous d'envergure continentale a rassemblé, du 25 au 27 septembre des délégations venues de plusieurs pays africains, des diplomates, des professionnels des médias et des responsables administratifs. Le Président du RIARC, Me René BOURGOIN, a pris part à cette im-

portante rencontre aux côtés de ses homologues du Burundi, des Comores, de la Centrafrique, du Congo, de la République Démocratique du Congo (RDC), du Mali, de la Mauritanie, du Maroc, du Sénégal et des délégations représentant les Présidents des Instances de régulation du Bénin, du Burkina Faso, de la Guinée et du Togo. L'objectif est de renforcer la coopération régionale et proposer

de nouvelles stratégies pour contrer la montée des discours haineux dans les médias et sur les plateformes numériques.

A l'entame de la cérémonie d'ouverture, le maire de la ville de N'Djaména, Senoussi Hassana Abdoulaye, a souhaité la bienvenue aux délégations venues d'Afrique et d'ailleurs, exprimant la fierté de la capitale d'abriter un tel événement.

La rencontre a également



Vue partielle des participants au colloque

été marquée par la présence remarquée de Moustapha Ali Alifeï, ancien président du Haut Conseil de la Communication (HCC), ancêtre de l'actuelle HAMA, salué comme l'un des pionniers de la régulation au Tchad. Dans son allocution, la présidente de la HAMA, Halimé ASSADYA, Ali par ailleurs Vice-présidente du RIARC, a rappelé l'importance de cette institution dans la consolidation de la liberté de la presse et la régulation responsable de l'espace médiatique. Elle a remercié les partenaires et insisté sur la nécessité d'une synergie régionale pour faire face aux discours de haine.

De son côté, le Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de

la Communication (RIARC), Me René BOURGOIN, après avoir remercié les autorités Tchadiennes pour l'accueil exceptionnel réservé et les commodités offertes aux délégations étrangères, il a fait observer que l'heure n'était plus « au constat des dégâts causés par les discours de haine via les Plateformes numériques mais à l'adoption de mesures courageuses visant à les réduire, les éradiquer en indexant la responsabilité des plateformes numériques en raison de l'inadaptation de la modération de leurs contenus. Les auteurs des discours de haine et de fausses informations, qui se cachent derrière les plateformes numériques doivent comprendre qu'il n'y a plus de zone de non-droits

pour leurs basses besognes », a-t-il conclu ;

En procédant à l'ouverture des travaux, le Premier ministre intérimaire Dr Tom ERDIMI, a souligné l'importance de la réflexion collective sur ce phénomène préoccupant. Il a appelé à une approche inclusive, intégrant à la fois les États, les médias et la société civile, afin de préserver la paix sociale et l'unité nationale.

Cette rencontre internationale fût un moment fort de dialogue et de partage d'expériences entre les instances de régulation africaines.

Rosette BESSOU-HOUNGNIBO

Coordonnatrice du Secrétariat

Exécutif du RIARC.

CNPA/COMORES

Les Comores modernisent leur code de l'information grâce à un partenariat Sud-Sud exemplaire

L'Union des Comores s'apprête à adopter un nouveau code de l'information et de la communication, fruit d'une collaboration innovante avec la HACA de la Côte d'Ivoire. Cette réforme ambitieuse, pilotée par le Conseil National de la Presse et de l'Audiovisuel (CNPA), vise à adapter le cadre réglementaire aux défis du numérique et à renforcer la crédibilité du secteur médiatique comorien. Un diagnostic sans complaisance révèle les lacunes du cadre actuel.



De gauche à droite, Madame Fatimata AHAMADA, Ministre de la promotion du genre, Me René BOURGOIN, Président de la HACA/Côte d'Ivoire, Président du RIARC, au milieu et en 3^{ème} position M. Aboubakari BOINA, Président du CNPA/Comores

Le code en vigueur présente d'importantes failles face aux mutations du paysage médiatique. René Bourgoïn, Président de la Haute Autorité de Communication Audiovisuelle (HACA) de Côte d'Ivoire et Président du Réseau des Instances Africaines de Régulation de la Communication (RIARC), qui a mené une mission de dix jours à Moroni, pointe du doigt plusieurs insuffisances majeures.

"La difficulté réside dans la presse en ligne, dans la presse numérique. Cette difficulté n'est pas propre à l'Union des Comores. C'est une difficulté que connaissent tous les pays du monde", explique l'expert ivoirien.

Le diagnostic révèle notamment une faible prise en compte des réalités numériques, un encadrement juridique insuffisant pour les plateformes en ligne, des pouvoirs limités pour le régulateur et une protection inadéquate des mineurs face à la désinformation.

Une approche collaborative qui fait la différence

La réforme s'appuie sur un processus participatif exemplaire, associant tous les acteurs du secteur : presse, diffuseurs, journalistes et société civile. Dès 2024, un diagnostic rigoureux basé sur des enquêtes et des entretiens a permis d'identifier les priorités d'évolution.

L'engagement des plus hautes autorités de l'État constitue un atout majeur. René Bourgoïn témoigne de sa rencontre avec le Président de l'Union des Comores : "J'ai été impressionné par la connaissance fine qu'il avait de ce secteur, une connaissance aiguë."

Un atelier national de validation des 27 et 28 août 2025 a réuni toutes les parties prenantes pour finaliser collectivement le projet, sous l'égide de la Ministre de la Promotion du Genre, de la Soli-

darité et de l'Information.

La coopération Sud-Sud, moteur d'innovation juridique

Cette réforme illustre la pertinence de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la régulation médiatique. Le partenariat avec la HACA-Côte d'Ivoire et le RIARC permet une adaptation pragmatique des solutions africaines aux spécificités comoriennes, tout en facilitant le transfert de compétences sur la régulation du contenu numérique.

"Je peux prédire que le texte, s'agissant peut-être du tout dernier texte en la matière, inspirera d'autres pays qui souhaitent procéder à une révision de leur législation dans le domaine", anticipe René Bourgoïn.

Des innovations révolutionnaires pour l'écosystème médiatique



Vue partielle des participants à l'atelier de validation

Le nouveau code introduit des avancées majeures pour le secteur. Tout en consolidant les acquis de la presse traditionnelle - notamment le respect de la "Charte de Hamramba", charte déontologique des journalistes comoriens - il innove sur plusieurs fronts.

Parmi les principales nouveautés figurent le renforcement institutionnel du CNPA avec des pouvoirs élargis, la régulation spécifique des plateformes numériques, la reconnaissance d'un statut protecteur pour les "journalistes assimilés", et la création d'un patrimoine national de la presse et de l'audiovisuel.

Défis du numérique : une approche pragmatique face aux nouveaux enjeux

Le code révisé aborde avec réalisme les défis de l'intelligence artificielle et des plateformes numériques. René Bourgoïn alerte sur les risques : "Les effets néfastes d'une application malveillante constituent un réel danger pour nos pays avec les DeepFakes et autres atteintes à l'intégrité de l'information."

Face aux géants du numérique, l'approche africaine privilégie

le pragmatisme : "Au niveau du RIARC, nous avons opté pour une approche moins procédurale, plus pragmatique et prévoyant un dialogue renforcé avec les grandes plateformes numériques."

Formation et déontologie : les piliers de la professionnalisation

La réforme met l'accent sur la formation continue des acteurs du secteur. "Il y a nécessité de créer des cadres de formation et de renforcement des capacités auxquels tous devront se soumettre, même les plus expérimentés", insiste René Bourgoïn.

Le nouveau code préserve l'équilibre entre liberté d'expression et respect des règles professionnelles, en rappelant que "les faits sont sacrés et le commentaire libre", principe fondamental du journalisme.

La clé du succès : des prérogatives renforcées pour le régulateur. Pour René Bourgoïn, la recommandation prioritaire est claire : "Il est essentiel de doter l'institution de régulation du secteur de la communication, de réelles prérogatives institutionnelles et d'un pouvoir véritable de sanctions."

Cette dotation en moyens d'action constitue selon lui le socle de l'efficacité du nouveau dispositif réglementaire.

Un modèle d'inspiration pour l'Afrique

Cette modernisation ambitieuse devrait sécuriser l'environnement juridique, protéger la société comorienne face aux nouvelles menaces informationnelles, clarifier le statut des journalistes et affirmer le CNPA comme régulateur de référence dans l'Océan Indien.

L'expérience comorienne, construite sur la coopération Sud-Sud, constitue une source d'inspiration pour les autres États africains confrontés aux défis de la transition numérique. La priorité est désormais à une ratification rapide par le Parlement, suivie de campagnes de sensibilisation et de mise en œuvre opérationnelle.

Cette initiative confirme l'ambition des Comores d'être à la pointe de l'intégration numérique africaine, dans le respect de l'éthique, de la diversité et de la souveraineté nationale.

Kamal Ali Yahoudha
Point focal CNPA/Comores

GUINEE- REFERENDUM CONSTITUTIONNEL 2025

LA HAC FIXE LES REGLES DE LA COUVERTURE MEDIATIQUE DE LA CAMPAGNE

Le 21 septembre 2025, la Guinée est appelée aux urnes pour se prononcer sur le projet de Constitution. A l'image des autres institutions impliquées dans l'organisation de ce référendum, la Haute Autorité de la Communication (HAC), organe de régulation de tous types de médias, s'active. Avant le démarrage de la période de campagne, elle a fixé les règles à travers deux importantes décisions.

Le Collège de la HAC a élaboré et diffusé le 29 août 2025, quelques heures avant le démarrage officiel de la campagne référendaire, les décisions N°7 et N°8. Celles-ci sont relatives à la couverture médiatique de la campagne du référendum du 21 septembre 2025 par les médias de service public et par ceux du secteur privé.

Ces décisions, largement diffusées par les médias locaux et publiées au Journal officiel de la République, réglementent à titre exceptionnel, les activités médiatiques. Elles visent surtout à accorder aux courants du "OUI" et du "NON", un accès et un traitement équitables dans les médias publics et privés sur l'ensemble du territoire national.

Durant toute la période de la campagne référendaire, l'Autorité de régulation des médias invite la presse nationale au respect scrupuleux des principes d'éthique et de déontologie qui régissent leur profession.

« Pendant la période de campagne, les médias de service public sont astreints à



De gauche à droite en 5ème position le Président le HAC/Guinée, M. Yacine DIALLO lors des échanges avec les médias

l'observation d'une grande rigueur dans la collecte, le traitement, la programmation et la diffusion de l'information » lit-on dans la décision n°7.

A la Radiodiffusion Télévision Guinéenne (RTG), chaîne publique, une émission spéciale dénommée « Le Journal du Référendum » est créée et diffusée tous les jours après le JT de 20h30. Ce journal donne la possibilité aux initiateurs et promoteurs du projet de Constitution, aux partis politiques et plateformes de la société civile d'expliquer les raisons de leurs choix. Ces intervenants ont également la possibilité de s'exprimer dans les colonnes du Quotidien national « HOROYA » et de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP).

« Les organes audiovisuels –privés et

publics- doivent, instruit la HAC, empêcher la propagande de l'une des tendances dans les émissions interactives. »

Une soirée dénommée « Grande nuit du référendum » devra être organisée dans la soirée du 21 Septembre 2025 par la RTG, sous la coordination et la supervision de la HAC. Au cours de cette émission, parole sera encore donnée aux organisateurs, aux représentants des tendances "OUI" et "NON" et aux observateurs nationaux et internationaux afin de faire le point sur le déroulement du scrutin.

Des partis politiques et organisations de la société civile retenus pour le « Journal du Référendum »

Conformément aux dispositions de la décision relative aux médias de service public, la Haute Autorité de la Communication a servi de cadre à une cérémonie de tirage de sort, sous la supervision d'un Huissier de justice commis à cet effet, afin de déterminer l'ordre de passage dans le journal de campagne référendaire.

Les vingt-quatre (24) formations politiques et quatre (4) plateformes de la société civile, désireux de bénéficier de la couverture médiatique suite au communiqué de l'instance de régulation des médias, ont fait l'objet de ce tirage de sort. Deux groupes ont été obtenus par la suite, regroupant les tendances confondues.

Depuis le 1er septembre 2025, « le Journal du Référendum » est diffusé tous les soirs jusque dans la soirée du 18 septembre 2025.

Alpha TOURE

Bureau de Presse/ HAC GUINEE



Vue partielle des participants à la séance des échanges avec la HAC/Guinée

LABE

Le Président de la Haute Autorité de la Communication explique le contenu de la Convention collective de la presse



A gauche, M. Boubacar Yacine DIALLO, Président de la HAC/Guinée, le Colonel Robert SOUMAH, Gouverneur de région au milieu lors des échanges

Labé, 22 juillet 2025 : en mission d'explication des décisions de la HAC et des recommandations générales du Forum sur l'avenir de la presse en Guinée (organisé en mai 2025 à Conakry) aux médias en régions, le président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo a conféré avec les hommes de presse de la Cité de Karamo Alpha Mo à Labé.

C'est le Gouverneur de région, Colonel Robert SOUMAH qui, est le premier à discuter avec le président de la HAC des enjeux de la régulation des médias et de la communication dans sa région. Les deux hommes ont une convergence d'idées quant au libre exercice mais surtout responsable du métier de journaliste dans la perspec-

tive de l'organisation du référendum en Guinée.

Face aux médias locaux, le contenu des recommandations générales du Forum sur l'avenir de la presse en Guinée □□, organisé du 19 au 21 mai 2025 a été lu par le Commissaire Amadou Touré.

Le Président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo, est revenu sur les dernières décisions prises par son institution en commençant par l'une des principales recommandations du forum.

L'une des principales recommandations concerne la convention collective. « Depuis l'indépendance de notre pays, jusqu'à date, il n'y a pas eu de convention collective de la presse » regrette-t-il.

En dépit des contradictions entre syndicat et patrons de presse, ex-

plique M. Diallo, un texte consensuel a été élaboré, accepté par les deux parties.

« Et au moment même où je vous parle, il ne reste que la cérémonie de signature. Donc, les patrons et le syndicat sont d'accord sur tout y compris sur le traitement du journaliste et les avantages. »

Il a également invité les journalistes de Labé à s'enrôler pour obtenir la carte d'identité professionnelle de journaliste qui est obligatoire de par la loi.

Les responsables de médias présents à cette rencontre ont tour à tour posé des questions d'éclaircissement sur des sujets aussi importants dans le cadre l'exercice du journalisme.

**Alpha Ibrahima Touré,
Bureau de Presse HAC Guinée**

SECRETARIAT EXECUTIF DU RIARC

POINT DES COTISATIONS ANNUELLES DES INSTANCES MEMBRES PENDANT LA PERIODE DU 1^{er} JANVIER AU 30 SEPTEMBRE 2025

L'article 3 alinéa 3 du Règlement intérieur du RIARC fixe le montant minimum de la cotisation annuelle à mille cinq cents dollars américains et payable courant le mois de janvier de chaque année. Cet article fait également obligation aux Instances membres du RIARC de s'acquitter de leur cotisation pour participer à la Conférence des Présidents avec voix délibérative.

Ainsi, le Secrétaire Exécutif du RIARC a établi les avis de recouvrement de la contribution au titre de l'année 2025 et les avis de recouvrement d'arriérés de cotisation statutaire le cas échéant et

transmis à toutes les Instances membres du RIARC. Le paiement des cotisations se fait généralement par virement bancaire dans le compte du RIARC ouvert dans les registres de la Société Générale Bénin (SGB).

Quelques mois après, plusieurs Instances ont réagi favorablement en effectuant des versements par virement bancaire ou en espèces. De ce fait, les Instances comme la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) du Maroc, la Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle (HACA) de la Côte d'Ivoire, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, le Conseil Supérieur de la Communication (CSC) du Burkina Faso, la Haute Autorité de la Communication (HAC) du Mali, la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) du Tchad, le Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication de la République du Congo et la Haute Autorité Indépendante de la Communication Audiovisuelle (HAICA) de la Tunisie ont payé leur cotisation jusqu'en 2025 et sont à jour. La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) du Bénin a payé par anticipation sa cotisation statutaire de 2025 et est donc à jour, le Conseil National de la Communication (CNC) du Cameroun a payé ses contributions statutaires par anticipation jusqu'en 2026 et est également à jour.

Un appel est donc lancé à l'endroit des autres Instances membres du Réseau à se mettre à jour de leur engagement statutaire pour le bon épanouissement des finances de notre Réseau continental.



M. Edouard LOKO, Président de la HAAC/Bénin,
Secrétaire Exécutif du RIARC

Oscar Koffi GNANHOUI
Comptable SE/RIARC

RIARC EXECUTIVE SECRETARY

REVIEW OF ANNUAL MEMBER BODIES' SUBMISSIONS FOR THE PERIOD FROM JANUARY 1 TO SEPTEMBER 30, 2025

Article 3, paragraph 3, of the RIARC Internal Regulations sets the minimum annual subscription at one thousand five hundred US dollars, payable during the month of January of each year. This article also requires RIARC Member Bodies to pay their subscriptions in order to participate in the Conference of Presidents with voting rights.

Thus, the RIARC Executive Secretary has prepared the contribution recovery notices for 2025 and the statutory contribution arrears recovery notices, where applicable, and sent them to all RIARC Member Bodies. Payment of contributions is generally made by bank transfer to the RIARC account opened in the records of Société Générale Bénin (SGB).

A few months later, several authorities responded favorably by making payments by bank transfer or in cash. As a result, authorities such as the High Authority for Audiovisual Communication (HACA) of Morocco, the High Authority for Audiovisual Communication (HACA) of Côte d'Ivoire, the High Authority for Media and Audiovisual (HAMA) of Chad,

the High Council for Communication (CSC) of Burkina Faso, the High Authority for Communication (HAC) of Mali, the High Authority for Media and Audiovisual (HAMA) of Chad, the High Council for Freedom of Communication of the Republic of Congo and the Independent High Authority for Audiovisual Communication (HAICA) of Tunisia have paid their dues until 2025 and are up to date. The High Authority for Audiovisual and Communication (HAAC) of Benin has paid its statutory contribution for 2025 in advance and is therefore up to date. The National Communication Council (CNC) of Cameroon has paid its statutory contributions in advance until 2026 and is also up to date.

A call is therefore made to the other member bodies of the Network to update their statutory commitments for the proper development of our continental Network's finances.

Oscar Koffi GNANHOUI
Accountant SE/RIARC

MÉDIAS

Près de mille (1 000) cartes de presse délivrées pour l'exercice 2025-2026



Photo de famille des membres de la commission de délivrance de la carte de presse professionnelle

Au mois de septembre 2025, la Haute Autorité de la Communication de Guinée a délivré près de 1000 cartes de presse professionnelle aux journalistes et techniciens des médias guinéens dans le but de faciliter leur travail au quotidien.

La Commission de délivrance de la carte de presse professionnelle a tenu le mercredi 25 juin 2025, sa première réunion au siège de la Haute Autorité de la Communication.

Mise en place par décision du Président de la HAC, M. Boubacar Yacine Diallo, cette commission a la tâche d'examiner toutes les demandes de cartes de presse professionnelle 2025-2027.

Les membres de cette commission sont issus de la Haute Autorité de la Communication et des Associations professionnelles

des médias, comme le stipule la loi L/2020/0010/AN de juillet 2020, portant sur la HAC.

Au nom du Président de la HAC, c'est le Doyen du Collège, El Hadj Fodé Bouyah Fofana qui a présidé la session inaugurale de leurs travaux.

Il a félicité les membres de la commission pour le choix porté sur eux et les a exhorté à examiner avec rigueur et un esprit de justice les dossiers des postulants pour la carte d'identité professionnelle.

Le Commissaire Fofana a rappelé surtout à la commission qu'elle ne doit perdre de vue la volonté commune des professionnels des médias de voir leur secteur assaini de nos jours.

Cette commission de délivrance de la carte de presse doit parti-

ciper à ce projet d'intérêt général par la reconnaissance de la qualité de journaliste à ceux qui le méritent et à rejeter tous ceux qui ne remplissent pas les conditions.

Le président de la Commission de délivrance de la carte de presse professionnelle, Commissaire Amadou Touré, a distribué un kit aux membres afin de faciliter leur travail d'examen des dossiers. Ce kit contient un extrait de la loi sur la HAC portant sur la carte de presse professionnelle et la décision portant mise en place de cette commission.

Après un échange fructueux, à l'unanimité, les membres de la commission ont adopté leur planning de travail. Ils ont rendez-vous le mardi et jeudi pour passer aux peignes fins des dossiers de ceux qui sollicitent cette carte pour la première fois.

Alpha TOURE, HAC GUINÉE

Le Président de la Haute Autorité de la Presse et de l'Audiovisuel (HAPA Mauritanie) a participé à une conférence régionale

Mohamed Abdallah Lehibb, Président de la HAPA, a assisté le 03 septembre 2025 à Praia capitale du Cap-Vert à l'ouverture d'une conférence régionale de haut niveau portant sur : "la thématique de l'intégrité de l'information en Afrique de l'Ouest et au Sahel."

Après la cérémonie d'ouverture et les interventions des représentants du système des nations unies, de la rapporteuse spéciale sur la liberté d'expression, et de l'Ambassadeur du Canada au Cap-Vert envoyé spécial du Canada au Sahel, des sessions en groupe et panels ont été mis en place pour échanger sur le renforcement de l'intégrité de l'information en période de conflit, de crise et d'élections. Défis et réponses stratégiques à relever en Afrique de l'Ouest et au Sahel etc.

Il faut préciser que le programme a prévu dans la matinée du 05 septembre 2025 une séance spéciale de haut niveau des Présidents des



M. Mohamed Abdallah LEHBIB, Président HAPA/Mauritanie

autorités de régulation portant sur les plans d'action des réseaux ré-

gionaux tels que ceux du RIARC et du REFRAM

Les Présidents et les Vice-présidents de ces réseaux ont participé à cette importante Conférence.

Rapellons que Mohamed Abdallah Lehibb, Président de la HAPA, est actuellement Vice-président du REFRAM.

En outre, L'UNESCO, en collaboration avec le Forum mondial des réseaux (FMR), le PNUD et L'OiF prennent part à cette rencontre. La conférence a été clôturée le 05 septembre 2025 à 18 heures.

Enfin, Le Président de la HAPA est accompagné au cours de cette mission par Monsieur Abdel Rasak Anne, membre du conseil de la HAPA.



Vue partielle des participants

Mamoudou SY

HCC/CENTRAFRIQUE

LE HCC RENFORCE LES CAPACITES DES ACTEURS LOCAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES DISCOURS DE HAINE ET L'INCITATION A LA VIOLENCE

Avec l'appui de la Mission de Conseil de l'Union Européenne en République Centrafricaine, le Haut Conseil de la Communication (HCC) a organisé, du 19 au 20 février 2025 au siège de l'EUAM à Bangui, un atelier de formation des acteurs locaux à la lutte contre la désinformation et l'incitation à la haine et à la violence. Une cinquantaine de représentants d'organisations politiques et de la société civile ainsi que de notables locaux et des forces de défense et de sécurité ont pris part à cette formation.



La photo de famille

La cérémonie d'ouverture de la formation a été marquée par deux allocutions, à savoir celle du représentant de l'EUAM et le discours d'ouverture du président du HCC, M. José Richard POUAMBI. La communication introductive était faite par Madame Christa JACKOBSON, Conseillère Genre à EUAM, sur les missions de conseil de l'Union européenne en République Centrafricaine. Dans son exposé, elle a rappelé la genèse de la présence de cette mission Centrafrique. En 2019, le Président TOUADERA a demandé la présence d'une mission en République centrafricaine pour fournir des conseils stratégiques au ministère de l'Intérieur et aux forces de sécurité intérieure. Approuvée en décembre 2019 par le Conseil de l'Union Européenne, le mandat de l'EUAM a déjà été renouvelé deux fois, avec pour objectif la transformation durable des forces de sécurité intérieure. L'EUAM RCA a mis en place un comité de pilotage, réformé les forces de sécurité intérieure et fourni des

conseils sur 35 textes législatifs. L'accent est mis sur les droits de l'homme, les questions de genre et la lutte contre les discours de haine, en particulier contre les groupes vulnérables, les minorités et les femmes.

La Communication n° 1 était présentée par M. José Richard POUAMBI, Président du Haut Conseil de la Communication, sur la Composition, les attributions et les commissions spécialisées du Haut Conseil de la Communication. Le Président POUAMBI dans sa présentation, a évoqué la composition du HCC et le fonctionnement des commissions spécialisées, en détaillant leurs missions et attributions. Parmi les interventions et les préoccupations des participants, figure en bonne partie la mission du HCC dans la régulation des productions artistiques ; il y a également la question liée à l'indépendance du HCC et à l'accès à la radio nationale pour les partis politiques de l'opposition. Un projet est en cours pour la présence effective du HCC à travers les

points focaux dans les villes ou régions des provinces, et aussi bien des plans de travail pour la cinématographie. La collaboration avec le département des arts et de la culture, et la sensibilisation des jeunes ont été également au centre des discussions.

Mme Nellie France YAPANDE, Vice-Présidente du HCC et Présidente de la Commission Relations Internationales et Coopération, a présenté sa communication sur les axes stratégiques du plan national de prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Elle a décrit les objectifs du plan national pour la prévention de l'incitation à la haine et à la violence. Il s'agit de contribuer à l'appropriation des enjeux liés audit document dans le contexte centrafricain, marqué par des crises militaro-politiques, la pauvreté et les conflits intercommunautaires. Le climat est aggravé par des atteintes aux droits humains, une division entre les communautés, le développement des technologies de l'information et la commu-

nication, ainsi que la propagation de la désinformation sur les réseaux sociaux. Les discours de haine constituent une forme malsaine de liberté d'expression, souvent dirigée contre des individus ou des communautés. Les acteurs impliqués dans la lutte contre ces discours comprennent les médias, les partis politiques, la société civile, les confessions religieuses, le gouvernement et les institutions.

Pour lutter contre la désinformation et les discours de haine, plusieurs axes stratégiques peuvent être identifiés : une synergie entre le gouvernement et les médias publics, un programme intégré d'information, d'éducation et de communication, des réformes institutionnelles, et une coordination efficace pour le suivi et l'évaluation des actions entreprises.

Parmi les interventions et préoccupations, il est proposé la création d'un groupe de discussion pour aborder la question des discours de haine dans les médias, en mettant l'accent sur la nécessité de la vulgarisation. Les participants ont évoqué la nécessité de mesures plus contraignantes pour lutter contre ces discours, tout en assurant un espace civique permettant aux citoyens de s'exprimer librement. Le groupe souligne également la nécessité d'une stratégie impliquant d'autres organisations ou plateformes et s'attaquant aux problèmes socio-économiques tels que la pauvreté et le manque d'une école du parti.

La communication sur les mécanismes nationaux de lutte contre la désinformation et les rumeurs était présentée par Monsieur Fridolin NGOULOU, promoteur du groupe de presse Oubangui Médias et spécialiste de la lutte contre la désinformation et les rumeurs. Ce dernier a introduit la présentation en définissant la notion de rumeur, une information non vérifiée, souvent d'une part de vérité, véhiculée dans des communautés ou des médias pour créer des troubles, obtenir des informations réelles, tester un produit ou évaluer des décisions. La désinformation, ayant un caractère de nuisance, est largement utilisée dans le cadre de lutte diplomatique et d'intelligence artificielle. Plusieurs mécanismes nationaux ont été mis en place pour contrer cette situation, notamment la Cellule de veille du HCC, Centrafrique Check et CJCLD.

Les différentes interventions ont mis l'accent sur l'encadrement des réseaux sociaux, l'utilisation des outils juridiques appropriés, l'éducation sur les fausses informations, la distinction entre le discours de haine et la désinformation, et comment observer et vérifier la désinformation alimentée par les autorités.

La dernière communication de la première journée était celle animée par Mme Florence Flore FALI, Directrice Générale de la Jeunesse au Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Éducation civique. Elle portait sur le module intitulé « La RCA face aux défis du relèvement à la consolidation de la paix et du développement ». Dans son intervention, elle a parlé de la République centrafricaine qui est confrontée à des défis pour parvenir à la paix et au développement, notamment la sécurité dans l'agriculture, l'industrialisation des secteurs minier et forestier et les investissements étrangers. Le développement implique des transformations mentales, sociales et économiques, avec des principes d'inclusion, d'impartialité et de transparence. Les principes clés comprennent l'efficacité du gouvernement, la distribution équitable des ressources, la libre circulation, de bonnes relations avec les voisins, un capital humain élevé et une faible corruption. La République centrafricaine est confrontée à la fragilité et à des besoins urgents d'aide humanitaire, exacerbés par des décennies de conflits et de crises humanitaires. Le Plan National de Développement (PND) 2024-2028 vise à relever ces défis, en mettant l'accent sur l'agriculture, les forces de défense et de sécurité, l'éducation et une trajectoire de développement quinquennale axée sur la souveraineté alimentaire, la transformation des produits locaux, le développement du capital humain et la réduction de la pauvreté.

Ce qu'il faut retenir des interventions, les participants sont revenus longuement sur le capital humain, notamment la place des jeunes dans le Plan National de Développement. Le ministère de la Jeunesse a mis à jour son plan de promotion de la jeunesse, en intégrant 17 programmes dans le Plan national de développement (PND). La pauvreté touche 70 % de la population, et le PND comprend des informations provenant de tous les secteurs. Le projet MAINGO est le fruit d'une collaboration, mais certains secteurs sont en retard. La montée de l'incivisme souligne l'importance de l'éducation parentale. Les donateurs peuvent continuer à soutenir le PND après l'échec du RCPCA. Cette communication qui était suivie des discussions, a clos les travaux de la première journée.

À la reprise des activités pour la seconde journée, la cinquième communication de l'atelier portait sur « le rôle des leaders communautaires dans la prévention de l'incitation de la haine et la violence, la gestion des rumeurs et la désinformation ». Elle a été présentée par Monsieur Monsieur Rhosyns ZALANG NGATONDANG, Président de l'AJEMADEC (Association, Jeunesse en Marche pour le Développement en Cen-

trafrique). Sa communication s'articulait autour de trois points, à savoir : la définition du vocable leader communautaire, le rôle des leaders communautaires dans la prévention de l'incitation à la haine et à la violence, la gestion des rumeurs et la désinformation, et quelques stratégies.

Selon l'intervenant, la prévention et la gestion des rumeurs et de désinformation sont des éléments cruciaux pour la prévention de la haine et la violence. La prévention est essentielle pour assurer un environnement plus sûr et plus harmonieux. La haine est un sentiment intense de rejet, d'hostilité ou d'aversion envers une personne, un groupe ou une idée. La violence est l'usage de la force, physique ou psychologique, pour contraindre, blesser, intimider ou détruire. La désinformation est la diffusion intentionnelle de fausses informations pour tromper, manipuler ou influencer l'opinion publique. Une communauté est un cadre de vie, d'échange et de solidarité qui influence les comportements et le bien-être des individus.

Abordant le point relatif aux leaders communautaires, M. ZALANG les a présentés comme des acteurs clés dans la prévention de la haine et la lutte contre la désinformation et la rumeur. Les responsables communautaires jouent un rôle crucial dans la prévention des tensions sociales et la promotion du dialogue pacifique au sein des communautés. Ils doivent être soutenus par les institutions publiques, les médias et la société civile pour renforcer leur action communautaire.

Le troisième point relatif aux stratégies vise essentiellement à combattre les rumeurs et la désinformation en incluant la communauté : explorer les sources, utiliser plateformes officielles, encourager la pensée critique et l'éducation aux médias, signaler les fausses informations sur les réseaux sociaux, sensibiliser la communauté aux dangers de la désinformation, comment lutter contre les rumeurs, comment lutter contre la désinformation, comment lutter contre la tolérance et la diversité, comment lutter contre la haine, comment lutter contre la violence, comment lutter contre la violence.

Aux termes de cette présentation, les participants ont échangé avec l'intervenant sur quelques points d'ombre. Et les travaux de cet atelier s'étaient achevés par un travail en carrefour sur des thématiques précises. NGATTE Joseph Roméo, Directeur Relations Internationales, Coopération, Documentation et Promotion des Arts et de la Culture

Point Focal RIARC et REFRAM